

PROCOLE SANITAIRE
COLLEGE MICHEL CHASLES
EPERNON

**Procédure en cas de suspicion d'un cas COVID chez un élève
à transmettre aux responsables légaux**

Conduite à tenir :

- ❖ Éviter les contacts.
- ❖ Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de votre enfant le cas échéant.
- ❖ Vous pouvez avoir des conseils médicaux auprès de :

Cellule médicale d'accompagnement des élèves :
02 38 79 45 30
du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h.

Votre enfant ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19, ou du médecin de l'éducation nationale

En cas de test positif :

- ❖ Vous devrez en informer le principal du collège qui préviendra les services académiques via la cellule départementale d'accompagnement des élèves.
- ❖ Ensuite, vous serez contactés par les autorités sanitaires pour évaluer le risque de transmission intra-familiale et pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ En cas d'interrogations, vous pouvez faire appel à l'infirmière du collège, Me Lemonnier.